# LE POLE RESSOURCE POUR L'AIDE AUX ELEVES ET AUX ENSEIGNANTS

**Texte de référence** : circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 « Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés »

### Rôle du Pôle Ressource

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de **prévenir** et de **remédier aux difficultés** qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent **collectivement** à partir du projet de la circonscription et **en lien** avec les équipes pédagogiques des écoles.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource.(...) Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués.

#### Organisation

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après **réflexion conjointe** avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.

## Composition

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'Education nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

# Le Pôle Ressource de la circonscription

C'est un dispositif-ressource qui accompagne les équipes dans l'évolution et la mutation d'une école de plus en plus inclusive en tissant des liens entre les acteurs au plus près de la réalité du terrain.

C'est un lieu d'échanges autour de situations complexes auxquelles ont pu être confrontés un ou plusieurs acteurs du Pôle Ressource, qui sollicite d'autres regards spécifiques.

Il favorise une meilleure connaissance mutuelle, une meilleure complémentarité des personnels de l'Education Nationale.

Il permet de resserrer les liens entre les différents professionnels en créant une dynamique de travail collaboratif, à partir des regards croisés, dans le souci d'une meilleure cohérence des actions destinées aux élèves en difficulté.

Le Pôle Ressource doit aider les maîtres à rompre l'isolement face à des situations complexes, à exprimer leurs difficultés, et à les analyser.

#### Procédure de sollicitation

Si un enseignant ou une équipe d'école sont confrontés à des difficultés particulières, qui impactent la gestion de classe, ou de l'école, un conseil de maîtres ou de cycle est réuni pour procéder à une évaluation de la situation et en faire une description qui sera ensuite communiquée à la circonscription à l'aide du formulaire joint. Cette démarche collective est pilotée par la directrice ou le directeur ; elle doit s'envisager comme un geste professionnel constructif dans une logique de travail en équipe.

Au vu de la description de la situation, l'IEN évalue avec l'équipe de circonscription ou du RASED si une réponse immédiate peut être apportée avec efficacité ou s'il s'agit de saisir l'équipe du Pôle Ressource.

Les situations complexes pouvant être explorées sont en lien avec les besoins particuliers des élèves :

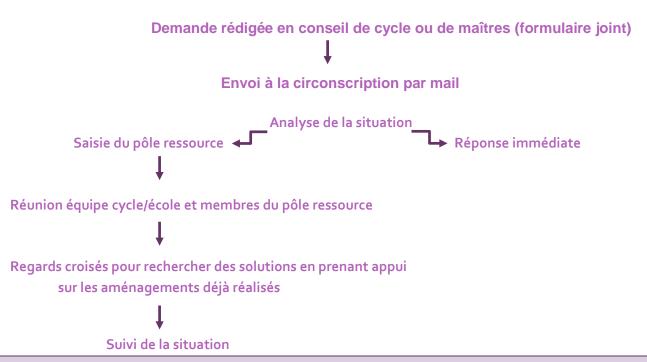
- Comportement de quelques élèves rendant difficiles les apprentissages,
- Détérioration du climat de classe : harcèlement, racisme, violence verbale et physique,
- Relation école/famille très conflictuelle
- Arrivée massive d'élèves allophones...

## Modalités de fonctionnement

Des réunions d'évaluation de chaque situation complexe seront organisées, à l'école chaque fois que possible, entre les membres du Pôle Ressource désignés par l'inspectrice et l'équipe du conseil des maîtres, ou de cycle.

Selon les situations, on définira une série d'actions auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves, d'aides dans la classe, au sein de l'école, de renfort pédagogique, de mise à disposition d'outils ou de ressources...Elles pourront concerner une seule entrée (pédagogique, spécialisée, médicale) ou le plus souvent croiser plusieurs entrées; chacun des membres du Pôle Ressource sollicité intervenant dans son champ d'expertise propre mais en convergence et cohérence avec l'ensemble des acteurs.

Dans tous les cas, un suivi de la situation sera effectué, soit par une rencontre ou à distance pour effectuer un bilan d'étape. Un bilan conclusif permettra de mesurer les effets de l'action engagée.



# Ethique de fonctionnement

Les membres du Pôle Ressource s'engagent à respecter strictement les règles éthiques du métier et garantissent toute la confidentialité nécessaire.

Les réunions dans les écoles ne peuvent se substituer aux dispositifs existants : équipe éducative, équipe de suivi de la scolarité, conseil des maîtres... il n'y est pas pris de décision relative à l'orientation des élèves ou à leur parcours.